

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES—JUILLET à DECEMBRE 2010

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Beaucoup s'inquiètent de l'avenir du bureau de poste de La Grave. Des bruits courent, souvent sans fondement. Il est temps de faire le point.

Le volume d'affaires de notre bureau est largement supérieur au seuil minimum requis pour une fermeture (3 fois plus). La poste qui cherche à faire des économies a décidé de le faire sur le statut du receveur et sur son logement de fonction. A partir du mois d'avril (départ à la retraite de M. Cailleau), la ou les personnes qui occuperont le poste (1 personne à plein temps ou 2 à mi-temps) n'auront plus le grade de receveur et dépendront de celui de Briançon.

Il n'y aura plus de logement de fonction et la commune va récupérer l'appartement pour des projets qui sont en discussion.

Un conseiller financier viendra environ une fois par semaine mais les opérations courantes (livret A, CCP etc...) se feront toujours au guichet comme avant. L'utilisateur ne devrait pas subir de changement. Pour le personnel, c'est peut-être une autre histoire.

Croyez à ma complète vigilance sur ce dossier qui a donné lieu à une rencontre et des échanges de courriers avec la Direction de la Poste.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Jean-Pierre SEVREZ

BULLETIN MUNICIPAL

Du fait d'un supplément d'activité, aucun bulletin municipal n'a été édité depuis le mois de juillet 2010. Le rythme de 4 à 6 bulletins par an devrait reprendre dès le mois de janvier 2011.

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par courriel, vous pouvez envoyer un message à la mairie : mairie.la.grave@wanadoo.fr

Nouveau sur le site de la mairie : le règlement et les plans des zones UA du POS.

Dans ce numéro :

fleurissement 2

Conseil municipal : 3-8

4 août 2010

15 septembre 2010

27 octobre 2010

9 décembre 2010

Informations diverses 8



Nous vous
souhaitons
d'excellentes
fêtes de fin
d'année 2010
et une très
bonne année
2011.

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 8 h 30—11 h 30

et 13 h 30—16 h 30

Mardi— jeudi— vendredi :

8 h 30—11 h 30

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous ou contacter le secrétariat par messagerie électronique.

URGENCES

SERVICE TECHNIQUE :

06 80 07 59 10

DECHETTERIE

Depuis le 16 novembre :

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h

BLOG de la MAIRIE

<http://mairie-lagrove-lameije.jimdo.com/>

BIBLIOTHEQUES

Chef lieu :

Mardi et vendredi :

de 17 h à 18 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 10 h 30

Chazelet : s'adresser à l'épicerie

MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel :

mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

FLEURISSEMENT

Cette année encore, la commune de La Grave tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui durant l'été, ont pris du temps quotidiennement pour embellir nos villages et bien accueillir nos vacanciers en s'occupant des fleurs de la commune, de la plantation à l'arrosage en passant par l'entretien...

Merci encore à vous tous et à vous toutes !

◆ D'où viennent les fleurs de la commune ?

Comme l'an dernier, nous avons planté en jardinières en petits pots environ 1000 fleurs en mini-mottes de chez Jardin'express dès le mois d'avril ; c'est beaucoup de travail mais très économique, il faut compter environ 9 à 12 € les 35 mini-mottes ! Ces fleurs : lobélia, double pétunia, sauge rouge et bleue, rudbeckia, verveine tombante, géranium... sont stockées et soignées tout le printemps à l'ancienne mairie de La Grave. Et nous achetons 800 plants (lobélia, oeillet d'inde, sauge bleue, pétunia) à la jardinerie Alpine de Briançon. Ces fleurs sont livrées début juin puis distribuées dans chaque hameau qui s'occupe de les planter...

◆ Pourquoi les fleurs sont si belles cette année ?

Pour 2 raisons : les employés communaux ont approfondi les bacs à fleurs en bois de la Grave ce qui permet une plus grande réserve de terreau et d'eau, et grâce au mélange de terreau et d'engrais appelé *osmocotte* que la commune a acheté chez Néo, nous avons tous remarqué que les fleurs étaient bien plus belles !

◆ Les nouveautés 2010 ?

Au Chazelet, ce sont quatre nouvelles jardinières autour de la fontaine et de l'église qui ont trouvé leur place.

A Terrasses, douze nouvelles jardinières ont été installées sur toute la barrière de l'ancienne école.

A Ventelon, la fontaine a fleuri par « en haut » grâce à un très grand bac en bois qui la surplombe et dans lequel quelques plantes vivaces ont déjà été installées.

Aux Hières, un nouveau bac en bois garni de plantes et arbustes vivaces permet d'habiller l'entrée de l'église.

Aux Fréaux, de nouvelles jardinières ont également été installées.

A La Grave, les trois bacs en escalier en face de M. Romagne Laurent ont enfin trouvé leurs vivaces ! Sur la place du bureau des guides, un point d'eau manquait : une fontaine avec son bec en bois prêté par M. Germanaz Jean-Michel complète naturellement ce point info ! La nouvelle barrière du parking de l'église de La Grave se trouve fleurie de jardinières, ainsi que l'accès au cabinet médical et la fontaine du grand chemin en face de l'ancienne mairie. Une remarque sur ces dernières jardinières qui ne sont pas très fleuries... nous avons utilisé du mauvais terreau et le résultat n'est pas à la hauteur de nos attentes ! Donc nous ferons mieux l'année prochaine !

Merci à tous les bénévoles de tous les hameaux sans qui, rien ne serait possible !!

Laurence DASSAUD, Conseillère Municipale

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, DASSAUD Laurence, FAURE Jean-Louis, FAUST Alain, MAURIN Jean-Philippe, PIC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : FAURE Jean-Louis

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le projet d'aménagement de la station d'épuration du pays de la Meije sur les parcelles cadastrées section K numéro 694-696-697-789 situées au lieu-dit Clot Jullien (permis de construire PC 005 063 10 H 0010 déposé le 2 juillet 2010) nécessite une extension du réseau électrique estimée à 17 474.88 € HT par ERDF.

Le Conseil Municipal décide, d'engager la dépense pour la réalisation des dits travaux d'extension du réseau électrique et fixe à 17 474.88 € HT le montant de la PVR (participation pour voiries et réseaux) qui sera à la charge de la Communauté de Communes du Briançonnais.

DELEGATIONS AU MAIRE

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil municipal a délégué certaines compétences au maire le 2 avril 2008. Au n° 16 de la délibération, il est indiqué que le conseil municipal doit définir les cas dans lesquels le maire peut tenter au nom de la commune les actions intentées contre elle. Le Maire propose d'ajouter les actions en justice entre la commune et la société des Téléphérique des Glaciers de la Meije.

Le conseil municipal, demande que les actions en justice entre la commune et la société des Téléphérique des Glaciers de la Meije soient incluses dans les cas figurant au n° 16 de la délibération en date du 2 avril 2008.

AFFAIRE TGM

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

La société TGM demande la condamnation de la commune de LA GRAVE-LA MEIJE à lui payer la somme de 10 633 800 € au titre du préjudice subi du fait de la non construction de la ZAC des Balcons de la Meije.

Le conseil municipal décide que la déchéance quadriennale stipulée à l'article 1er de la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 est opposée à la créance de la société TGM.

MICRO CENTRALES HYDRO ELECTRIQUES

► *VOTE - Pour : 9—Contre : 1*

la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) souhaite installer des petites centrales hydroélectriques sur le ruisseau du Maurian. Les études réalisées par la CNR ont montré que les projets susvisés étaient viables. Aussi, la CNR demande à la commune son autorisation pour déposer un dossier de concession.

Le conseil municipal autorise la CNR à déposer un dossier de demande concession sur le ruisseau du Maurian.

FRAIS INHUMATIONS

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Une délibération a été prise le 8 juillet 2009, concernant les frais d'inhumations. Dans cette délibération, un tarif a été mis en place pour l'inhumation des urnes.

Considérant qu'une concession de 15 ans est accordée aux intéressés et que ceux-ci effectuent eux-mêmes les prestations d'inhumation des urnes, le maire propose d'annuler la prestation et le tarif.

Le conseil municipal, donne son accord au maire pour supprimer la prestation « inhumation d'une urne dans le columbarium » dont le tarif était fixé à 100 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DU COLLEGE DE BOURG D OISANS

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes des Deux Alpes, qui regroupait les communes de Mont de Lans et de Venosc, n'a plus la compétence nécessaire pour adhérer au Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase.

Le Comité Syndical, du collège, lors de sa séance du 29 juin 2010, a approuvé les nouveaux statuts intégrant, à leur demande, les communes de Mont de Lans et de Venosc. Chaque commune membre du Syndicat doit également approuver cette modification.

Le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège et du Gymnase entérinant l'adhésion des communes de Mont de Lans et de Venosc.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, DASSAUD Laurence, FAURE Jean-Louis, PIC Jean-Pierre, CASTILLAN Marc, MAURIN Jean-Philippe, FAUST Alain

Secrétaire de séance : CASTILLAN Marc

AFFOUAGE

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition des affouagistes une coupe correspondant à leurs besoins ruraux et domestiques. La coupe aura lieu dans le secteur de l'Oche et les bois devront être enlevés au plus tard le 30 novembre 2010.

ANNULATION FRAIS SECOURS SUR PISTES

► **VOTE - Pour : 8 - Contre : 2 - Abstention : 1**

Le conseil décide d'annuler une partie d'une facture de secours sur pistes (132.32 € sur 532.€), du fait des arguments présentés par la personne secourue.

BUDGET 2010– DECISION MODIFICATIVE

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal décide d'ajouter dans le budget 2010, 25 000 € en dépenses et recettes pour les travaux d'assainissement du chemin du grand pont, la Communauté de Communes du Briançonnais remboursant à la commune ces frais. Une convention de maîtrise d'ouvrage étant passée entre la commune et la CCB.

PONT SUR LE MAURIAN A VALFROIDE

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Total travaux	25 000 € HT	<u>Financement</u>	
		Département des Hautes-Alpes	30 % 7 500 €
		Région	30 % 7 500 €
		Commune	40 % 10 000 €

REMBOURSEMENT FRAIS

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal, autorise le maire à rembourser 22.80 € à Mme Laurence NAFFZGER pour la réalisation de clefs pour la mairie.

TAXE DE SEJOUR

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal décide de mettre à jour la délibération concernant la taxe de séjour prise le 31 mai 1989 et instaure la taxation d'office tel qu'indiqué ci-dessous.

1- Absence de déclaration ou d'état justificatif

Lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci, malgré deux relances refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues à l'article R.2333-53 du CGCT, il sera alors procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le tarif de taxe de séjour applicable sur une partie des nuitées (105) de la période considérée. Le nombre de nuitées pris en compte sera de 105 sur chaque période d'un an correspondant à 15 semaines d'utilisation.

La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser sa situation ainsi que les modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans les délais impartis, à cette régularisation.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recette établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se feront comme en matière de recouvrement de créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

2- Déclaration insuffisante ou erronée

Lorsqu'il apparaîtra qu'une déclaration est manifestement incomplète ou erronée, la même procédure s'appliquera.

VOIRIE COMMUNALE 2010

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal adopte le programme annuel 2010 de voirie communale et son financement :

- Les Hières – cimetière
- Les Hières – extrémité du village
- Le Chazelet – entrée du village
- Les Terrasses – enrobé près du cimetière

Pour un montant TOTAL de : 35 000 € HT

Le financement est le suivant :

◆ Subvention du Département	13 216 €
◆ Autofinancement communal	21 784 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, DAS-SAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis, MAURIN Jean-Philippe

Pouvoir de CASTILLAN Marc à PIC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : FAURE Jean-Louis

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB NATURA 2000 PLATEAU D'EMPARIS GOLEON

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 sera terminé très prochainement. Le conseil municipal décide d'embaucher un chargé de mission pour l'animation du site sur une durée de 3 ans.

Le montant du projet est de 90 000 € financé ainsi :

Etat :	45 000 €	Europe FEDER :	45 000 €
--------	----------	----------------	----------

Laurence NAFFZGER qui a réalisé le DOCOB, occupera ce poste.

CONVENTION DE SECOURS AVEC LE SAF

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal accepte de signer la convention de secours proposé par le SAF pour la saison 2010-2011, le montant de la minute de vol étant de 48.80 €.

CANIVEAUX DES TERRASSES

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal adopte le plan de financement pour la mise en place de caniveaux dans la traversée du hameau des Terrasses. Ces travaux sont réalisés en coordination avec les travaux de voirie réalisés par le Département dans ce hameau.

Le plan de financement est le suivant :

<u>montant des travaux</u> :	4 480.00 € HT	Subvention Département 50 %	2 240.00 €
		Autofinancement Commune 50 %	2 240.00 €

EAU BAS DU COIN

► **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le conseil municipal adopte le plan de financement pour l'opération de mise en place d'une conduite d'eau potable entre le chef lieu et le « bas du Coin » afin d'alimenter le futur centre de secours qui doit être réalisé par la Communauté de Communes du Briançonnais sur ce site.

La conduite d'eau potable serait réalisée en coordination avec les travaux d'assainissements qui seront réalisés par la SEERC en 2011.

Le plan de financement est le suivant :

<u>Travaux</u>		<u>Financement</u>	
Option 1 (tuyaux en PEHD)	46 520.53 € HT	Département des Hautes-Alpes 50 %	23 260.26 €
		Commune 50 %	23 260.27 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, DASSAUD Laurence, MAURIN Jean-Philippe, PIC Jean-Pierre

Pouvoir de FAURE Jean-Louis à SEVREZ Jean-Pierre - Secrétaire de séance : MAURIN Jean-Philippe

BUDGET 2010—DECISIONS MODIFICATIVES

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le budget communal est modifié ainsi :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Remboursement de frais au SIVOM :	+ 35 000	Taxe de séjour :	+ 3 500
Remboursement frais de personnel :	+ 18 300	Subventions Etat (natura 2000) :	+ 10 000
Dépenses imprévues :	- 1 000	Fonds de concours CCB :	+ 28 000
Indemnités :	- 1 800	Remboursement de frais	
Subventions :	- 2 300	par budgets annexes :	+ 2 000
Emprunts en euros (capital) :	+ 500	Produits de cessions d'immobilisations :	+ 4 700
Installations matériel et outillage :	+ 3 795.16	Participation voirie et réseaux :	+ 4 295.16

DECLASSEMENTS DOMAINE PUBLIC

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil décide de lancer une procédure en vue de déclasser certaines portions du domaine public afin de les échanger. Une enquête publique aura lieu au printemps 2011.

MODIFICATION DU POS

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil a décidé de lancer une procédure pour modifier le zonage du plan d'occupation des sols près de la salle des fêtes afin que la communauté de communes du Briançonnais puisse y réaliser une garderie intercommunale.

TARIFS EAU 2011

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil a décidé d'augmenter les tarifs de l'eau de 2 % par rapport à ceux de 2010, les tarifs 2011 sont les suivants :

Ménage :	85.68 €
Meublé :	36.26 €
Hébergement par personne :	6.64 €
Petite entreprise, petit commerce, bar, restaurant :	101.74 €
Grande entreprise, grand commerce, bar, restaurant :	178.85 €
Camping par emplacement :	7.49 €
Piscines, bains remous, spas :	55.69 €
Fermes par UGB :	3.42 €
Redevance de prélèvement (Agence de l'eau)	3.26 €

DEFIBRILLATEURS

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le Conseil Général propose aux communes de moins de 2000 habitants de les aider pour l'acquisition et la pose de défibrillateurs automatisés. Le conseil a décidé d'en acquérir un qui sera installé près aux remontées mécaniques du Chazelet, l'hiver et à La Grave, l'été.

DETR 2011

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil décide de demander la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 pour les projets suivants par ordre de priorité :

- ◆ Aménagement de trottoirs dans le chef lieu, coût estimé à 312 000 € HT
- ◆ Rénovation du réseau d'eau des Fréaux, coût estimé à 152 700 € HT en 2006 (réévalué à 162 150 € HT par le bureau d'étude après la délibération)
- ◆ Installation d'un dispositif de surveillance et de protection contre la turbidité des eaux de la source de Challe, coût estimé à 29 000 € HT

TARIFS SECOURS SUR PISTES 2010-2011► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Les tarifs des secours sur pistes sont approuvés :

pistEURS	
Front de neige petits soins	45.60
zone rapprochée	192.00
zone éloignée	337.00
hors pistes proximité	660.00
tarif horaire machine	206.00
secouriste jour / h	31.00
secouriste nuit / h	52.00
ambulances ALTITUDE et ASSISTANCE 05	
Chazelet vers cabinet médical Monétier jours semaine	385.00
Samedis dimanches jours fériés	580.00
Chazelet vers cabinet médical La Grave jours semaine	385.00
Samedis dimanches jours fériés	580.00
Chazelet vers hôpital Briançon jours semaine	385.00
Samedis dimanches jours fériés	580.00
Supplément médicalisation SMUR	30.00
Ambulance Alpes ambulance secours	
Chazelet vers cabinet médical 2 Alpes	220.00
Chazelet vers hôpital Grenoble	408.00
Chazelet vers hôpital Briançon	357.00
Chazelet vers cabinet médical La Grave	224.00
Ambulance pompiers	207.65
hélicoptère SAF- mn de vol	48.80

TRAVERSEE DE LA GRAVE► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil adopte le plan de financement suivant :

TRAVAUX	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TOTAL
trottoirs, stationnements, réseaux	125 500,00	125 500,00	251 000,00
divers et imprévus	13 500,00	13 500,00	27 000,00
maitrise d'œuvre	17 000,00	17 000,00	34 000,00
réfection de la chaussée	45 250,00	45 250,00	90 500,00
TOTAL	201 250,00	201 250,00	402 500,00

FINANCEMENT

fonds de concours du département	45 250,00	45 250,00	90 500,00
Département 05 : 50 % sur 312 000 € (sur amendes de police)	78 000,00	78 000,00	156 000,00
Etat Région 20 % sur 312 000 €	31 200,00	31 200,00	62 400,00
commune 30 %	46 800,00	46 800,00	93 600,00
TOTAL	201 250,00	201 250,00	402 500,00

ASSAINISSEMENT VOIE DU GRAND PONT

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

La commune a proposé à la communauté de communes (CCB) de réaliser des travaux d'assainissement sur la voie du grand pont en coordination avec les travaux communaux de réseaux d'eau, pluvial et de voirie. La CCB a proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la commune qui l'accepte. Le montant des travaux d'assainissement est de 20859.50 € HT, ils sont donc payés par la commune et la CCB les lui rembourse.

DELEGATIONS AU MAIRE

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil décide d'ajouter dans les délégations qu'il a données au maire les actions en justice concernant l'urbanisme.

FORET CERTIFICATION PEFC

► *Délibération adoptée à l'unanimité*

Le conseil décide de l'adhésion de la commune au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC). Cette adhésion est gratuite et permettrait de mieux commercialiser la forêt.

INFORMATIONS DIVERSES

GARDERIE

La communauté de communes du Briançonnais a pris la décision de construire la garderie intercommunale du canton entre la salle des fêtes et la propriété dite « de la Comtesse ».

Un bâtiment d'une surface de 150 m² est envisagé, l'accès à la garderie se fera de plain-pied. Le partie haute du bâtiment (partie en sous pente) ne sera pas utilisée par la garderie, des discussions sont en cours pour l'utilisation de cette surface,

La commune modifiera très prochainement son plan d'occupation des sols afin que la zone puisse accueillir cette garderie. Les quelques places de parking perdues seront récupérées vers l'hélisurface.

AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Dans le cadre du Plan d'Aménagement Durable et Solidaire (PADS) financé en grande partie par la Région et l'Europe, via l'Etat, et porté par le SIVOM, un agent de développement local a été recruté. Jean-Noël BAUDIN sera l'animateur pour 3 ans de ce PADS qui prévoit une aide financière pour la mise en place d'une trentaine d'actions pour un canton plus attractif et plus efficace. Jean-Noël BAUDIN a pris ses fonctions le 15 décembre et son bureau se situe à la place de l'ancienne centrale de réservation, à côté de l'office du tourisme.

INDEMNITES ELUS

Alain JACQUIER, 1er adjoint, a demandé à ne plus percevoir d'indemnités de fonction à compter du 1er août 2010. Le versement a donc été interrompu à cette date.

CAMPAGNE DE PIEGEAGE DES CAMPAGNOLS TERRESTRES

La campagne de piégeage des campagnols terrestre s'est déroulée cet automne sur 7 semaines, du 6 septembre au 22 octobre. Une équipe de 6 piégeurs a été recrutée, encadrée par Laurence Naffzger, en complément de sa mission Natura 2000.

Au total, sur l'ensemble de la campagne de piégeage, **9500 pièges ont été posés, avec un résultat d'environ 3100 campagnols piégés.**

La stratégie de lutte a consisté à intervenir en priorité sur les zones de progression des campagnols terrestres. A l'issue de la campagne de piégeage on constate une très forte diminution de l'activité des campagnols sur le « front » au col du Lautaret. En septembre, des foyers ont été repérés au hameau du Lauzet et ont été traités. L'activité des foyers localisés à La Grave et Villar d'Arène a également pu être freinée.

La lutte contre les campagnols terrestres deviendra à partir de 2011 une compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais. Un plan de lutte a été élaboré, pour une durée de 3 ans (2011 – 2013) et les subventions nécessaires ont été obtenues. Cette action de lutte a donc vocation à s'inscrire sur du long terme.

NATURA 2000

Le Tome 1 du Document d'Objectifs comprenant le diagnostic, la définition des enjeux et des objectifs de conservation a été approuvé le 29 juillet 2010. Plusieurs réunions des groupes de travail « tourisme et activités de pleine nature » et « agriculture » ont permis de proposer des actions à mettre en place. Ces actions portent sur le maintien ou la modification de pratiques (notamment agricoles), la gestion de la fréquentation, la communication, la sensibilisation et l'information du public et des acteurs locaux. Ces mesures de gestion constitueront le Tome 2 du Document d'Objectifs. Celui-ci sera finalisé début 2011.

Plus d'information sur le blog de la commune et sur <http://hautes-alpes.n2000.fr>